



Bulletin d'information NATURA 2000

Étangs d'Armagnac

N°19- Décembre 2022- site Natura 2000 FR7300891



Pensez-y

Permanence à la mairie de Manciet
le premier vendredi de chaque mois
de 9h30 à 12h00

Retrouvez les actualités du site
Natura 2000 sur :
gers.n2000.fr

Et sur
pays-armagnac.fr

Éditorial

Depuis 2018, le PETR du Pays d'Armagnac a été désigné structure animatrice du site Natura 2000 des Étangs d'Armagnac. Il assure donc la mise en œuvre du document d'objectifs et le suivi du site. Le PETR a fait le choix de déléguer les missions d'animation de terrain à des opérateurs techniques qualifiés via un marché public. Ce marché a été renouvelé en avril 2022 pour une durée de 4 ans. L'ADASEA du Gers, le CPIE et le CRPF ont été retenus pour assurer la contractualisation, l'animation foncière, le suivi scientifique, l'information et la communication.

L'une des priorités de l'année 2023 consiste à garantir la continuité de l'animation du site dans le contexte du transfert du programme Natura 2000 aux Régions et du renouvellement des mesures agroenvironnementales et climatiques.

Les collaborations avec les sites Natura 2000 hydrographique Midou et Ludon se poursuivront.

de la Gélise ainsi que du Réseau



Michel GABAS
Président du Comité de Pilotage Natura 2000,
Maire d'Éauze
Président du PETR du Pays d'Armagnac

Transfert de la compétence Natura 2000 à la Région

Dans le cadre de la loi 3DS, relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et à la simplification de l'action publique locale, le gouvernement transfère aux Régions la gestion des aires protégées formant le réseau Natura 2000, au 1er janvier 2023.

La Région Occitanie se voit donc confier la gouvernance et la gestion des sites exclusivement terrestres. Elle gèrera également les aides non surfaciques du Fonds européen pour l'agriculture et le développement rural (FEADER), dont l'animation et les contrats Natura 2000 non agricoles.

L'État, quant à lui, conserve les compétences de désignation des sites et d'instruction des évaluations d'incidences. Il aura la charge de gérer les aides surfaciques du FEADER, dont les mesures agro-environnementales et climatiques (Maec), qui sont un levier important de la gestion des sites Natura 2000 terrestres.

En cette fin d'année 2022, des discussions sont toujours en cours entre l'État et la Région sur certaines modalités de ce transfert. De ce fait, l'année 2023 sera une année de transition pour la Région Occitanie.



La vie du site Natura 2000

La nouvelle programmation MAEC

Le PETR Pays d'Armagnac et l'ADASEA du Gers ont déposé le 30 septembre, une réponse à l'appel à projets de la DRAAF pour le Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) 2023-2025. Le PAEC déposé comprend l'ensemble du Pays d'Armagnac avec plusieurs territoires dont l'un est le site Natura 2000 Étangs d'Armagnac et sa zone d'influence.

De façon générale, les mesures proposées viseront les mêmes objectifs (gestion par pâturage, retard de fauche, conversion de culture en prairie, ...) avec de nouveau des contrats d'une durée de 5 ans.

Au moment de l'impression du bulletin, nous attendons le retour de la Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique sur l'enveloppe demandée pour ce territoire Natura 2000 pour 2023, 2024 et 2025 ainsi que les différentes modalités de mise en place.

Inauguration des aménagements de l'étang du Moura



En partenariat avec l'association PIMAO, le Département du Gers a organisé deux journées pour la manifestation Ecopêche 2022 sur l'Espace Naturel Sensible (ENS) de l'Etang du Moura à Avéron-Bergelle les 30 septembre et 1^{er} octobre 2022.

La première journée a permis à tous les primaires de l'école de Nogaro de découvrir le patrimoine naturel et historique de ce site avec des ateliers animés par l'Office National des Forêts, la Fédération Départementale de Pêche du Gers et l'association Pierre et Terre.

Le samedi 1^{er} octobre était une journée tout public avec une randonnée le matin, organisée par l'association de randonnée de Nogaro, suivie de l'inauguration de l'ENS où tous les partenaires étaient conviés. Madame Céline SALLES, 1^{ère} vice-présidente du Conseil Départemental du Gers a ainsi présenté les travaux pour l'accueil du public réalisés par le Département. Les discussions se sont poursuivies autour d'un apéritif offert par le Conseil Départemental et d'un repas organisé par l'association PIMAO. L'après-midi, une visite a permis de découvrir les différents aménagements. L'association Nature En Occitanie, l'ADASEA du Gers, le CPIE Pays Gersoises, l'association pour la sauvegarde des moulins des Landes et le CAUE du Gers ont apporté leur expertise dans la découverte du patrimoine de l'Etang du Moura.



Sensibilisation au patrimoine naturel auprès du jeune public

Les élèves de maternelle de l'école de Panjas ont bénéficié en mai d'une sortie avec les animatrices du CPIE Pays Gersoises. Ils ont pu réaliser une pêche d'invertébrés pour découvrir la macrofaune aquatique ainsi qu'une chasse aux insectes dans une prairie. Les 22 enfants étaient enchantés par cette sortie à la découverte de la biodiversité.

Le 25 octobre, 17 adolescents des centres de loisirs d'Eauze et de Cazaubon se sont retrouvés à Eauze pour un « Koh-Lanta » sur la biodiversité. Ils ont donc résolu des énigmes et participé à des épreuves de force, de vitesse ou d'agilité, toutes en lien avec la faune et la flore locales.

Formation découverte de la biodiversité des sites Natura 2000

En complément à l'animation Natura 2000, le PETR Pays d'Armagnac finance via son Contrat de Transition Écologique un programme de formations sur 3 ans (2021-2023) pour faire des acteurs du territoire des ambassadeurs de la biodiversité locale.

Lors de ces 2 premières années, les participants ont pu découvrir le fonctionnement d'un étang piscicole et sa biodiversité ainsi que les milieux humides sur un domaine agricole.

Ces demi-journées sur le terrain sont l'occasion de connaître davantage la faune et la flore du site Natura 2000 mais aussi de comprendre le lien entre les activités humaines et ces écosystèmes.

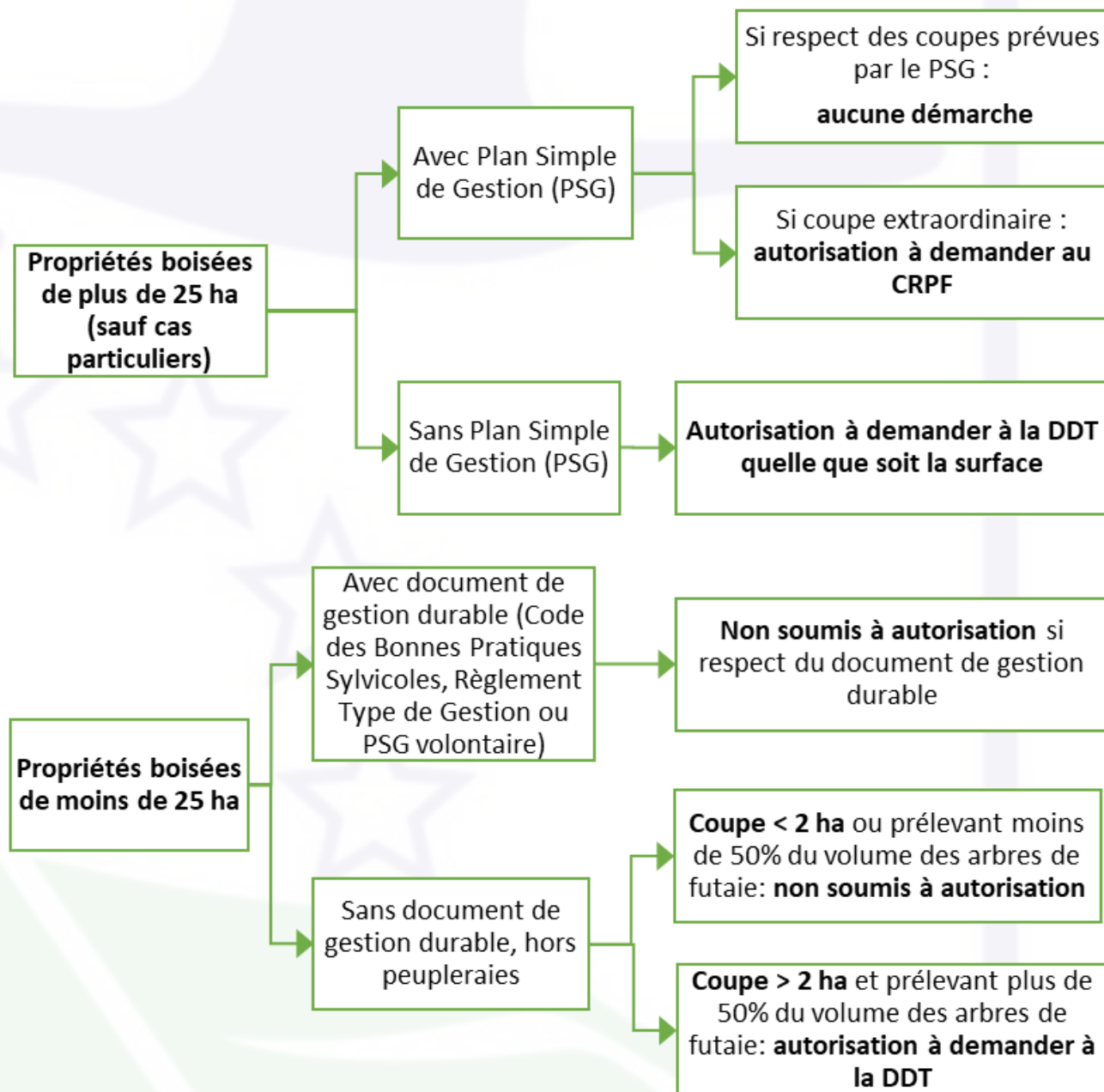


La vie du site Natura 2000

La réglementation des coupes forestières évolue

Tout d'abord, il convient de rappeler qu'une coupe est une intervention sylvicole de gestion forestière. Le propriétaire forestier est tenu de respecter un certain nombre de règles lorsqu'il envisage de couper ses boisements. Depuis septembre 2022, un arrêté préfectoral fixe un nouveau seuil de coupe.

Les coupes sont soumises à autorisation selon le schéma suivant :



Après toute coupe rase supérieure à un hectare, si la régénération n'est pas suffisante, la reconstitution est obligatoire.

Pour toute surface, la destination forestière doit être conservée pour ne pas caractériser un défrichement.

Attention sur les sites Natura 2000, les seuils ou les modalités peuvent être différentes pour la prise en compte des enjeux environnementaux. Pour rappel, le seuil de défrichement est fixé à 0,5 ha sur les sites Natura 2000.

Pour toutes informations complémentaires sur la réglementation forestière, contactez :

- ✓ L'antenne du Gers du CRPF, Florent NONON (florent.nonon@cnpf.fr ; 05.62.61.79.16)
- ✓ Le Service Forêt de la DDT du Gers (ddt-stp-foret@gers.gouv.fr ; 05.62.61.47.40)

Sur un site Natura 2000, le propriétaire peut bénéficier d'une aide financière pour le maintien d'éléments boisés d'intérêt en réalisant un contrat *Natura 2000 forestier*. Contactez l'ADASEA du Gers pour plus d'informations.

Zoom sur ...

Vielle forêt, quèsaco ?

Le 1er mars 2022, suite à une visite du CRPF, Nature en Occitanie a inventorié une vieille forêt de plaine d'environ 9 ha au Bois du marais, à Cazaubon.

Mais qu'est-ce qu'une vieille forêt ?

Le concept de « vieille forêt » repose sur deux fondements : l'ancienneté et la maturité, considérées comme deux qualités complémentaires des écosystèmes forestiers :



- l'ancienneté est définie comme la durée sans interruption de l'état boisé en un lieu. Elle implique que le fonctionnement forestier, du peuplement comme du sol, n'ait pas été interrompu durant cette période, par exemple par un défrichement ;

- la maturité est le degré d'avancement du développement biologique des arbres. Le gradient de maturité suit les étapes clés du processus de leur développement (germination, installation, grossissement, vieillissement, sénescence, puis mort).

Sur ces 9 ha de vieille forêt, on retrouve de nombreux arbres avec un diamètre supérieur à 70 cm et du gros bois mort sur pied et au sol. Elle abrite également de nombreuses espèces caractéristiques (Grand capricorne, Pic noir, ...)

En effet ces forêts représentent des enjeux forts de conservation en terme de biodiversité fonctionnelle et des atouts pour lutter contre les impacts du changement climatique.

Des discussions sont en cours avec le propriétaire pour préserver cette vieille forêt.

Pour en savoir plus

Gestion administrative et financière

PETR Pays d'Armagnac

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays
BP 3 32800 ÉAUZE

Contact : Philippe DUDEZ (Directeur)

direction@pays-armagnac.fr — 05 62 08 26 57

Site internet: <http://www.pays-armagnac.fr>

Services de l'État

DDT Direction Départementale des Territoires

1 place du Foirail
32009 AUCH CEDEX

Contact : Rémy OUSTRIERES

ddt-stp-environnement@gers.gouv.fr — 05 62 61 47 40

Animation et Montage des dossiers

ADASEA du GERS

Maison de l'Agriculture, 3 Chemin de la Caillaouère
CS 70161 32003 AUCH CEDEX

a032@adasea.net — 05 62 61 79 50

Site internet: <http://www.adasea32.fr/>

Sensibilisation grand public et scolaires

CPIE Pays Gersois

16 Rue Delort
32300 MIRANDE

contact@cpie32.org — 05 62 66 85 77

Site internet: <http://www.cpie32.org/>

Forêt

CRPF Occitanie

Maison de l'Agriculture, 3 Chemin de la Caillaouère
CS 70161 32003 AUCH CEDEX

Contact : Florent NONON

florent.nonon@cnpf.fr — 05 62 61 79 16

Animation et bulletin financés par

Disponible en version numérique
Élaboré par l'ADASEA 32 en décembre 2022
Crédits photos : ADASEA du Gers, CPIE Pays Gersois.



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES